

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024

2024 DU 81 Dénomination promenade Roland Castro (20^e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "promenade Roland Castro " à une emprise à Paris (20^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 13 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " promenade Roland Castro " est attribuée au terre-plein central de la rue de Noisy le Sec, commençant rue des Fougères et finissant à hauteur du n°16 rue de Noisy le Sec à Paris (20^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Anne HIDALGO